



Journée d'intégration pour les élèves de 6ème

publié le 07/09/2024

Après une visite et une présentation ludique et active du collège le jour de la rentrée, puis 1 journée et demi d'ateliers et d'activités pour les aider à se repérer et à s'approprier les nouveautés du collège, les élèves de 6ème se sont rendus le vendredi 6 septembre au Parc du Château de la Voûte, à Prahecq, pour une journée d'intégration en plein air.

Ils ont pu bénéficier d'activités en groupes afin de mieux se connaître en créant des liens entre eux mais aussi avec leurs enseignants. Une partie des activités était liée à la labellisation Ecocollège et E3D du collège.

Les élèves, répartis en 8 groupes, ont participé avec enthousiasme à 4 ateliers en rotation, animés par des enseignants du collège :

> une **activité intitulée "fil d'Ariane"** : les élèves accrochés par groupe via un mousqueton devaient s'entraider pour suivre une corde, le long d'un circuit semé d'embûches. En parallèle, ils ont découvert par la lecture l'histoire du fil d'Ariane dans la mythologie grecque.

> un atelier sur l'**initiation au Land Art** : des créations collectives ont été réalisées au cours de cette journée : les élèves ont, après avoir récolté divers matériaux du milieu (pierres, bois, feuilles,...) fabriqué leur œuvre.

> une **course d'orientation** au cours de laquelle chaque groupe avait plusieurs balises à rechercher dans le parc, certains groupes se sont même défiés pour aller chercher leurs balises.

> un dernier atelier sur les solidarités, en particulier sur l'**égalité garçons/filles** avec débat et réflexion par rapport à certaines publicités. Les élèves ont ensuite par groupe créé leur propre image de slogan. Celles-ci seront affichées dans le hall du collège.

Vous trouverez ci-dessous quelques photos de cette journée.

Nous vous rappelons cependant le droit à l'image, à savoir que ce qui est publié est privé et les photos ou vidéos que cet article contient ne peuvent en aucun cas être utilisées ou diffusées, en particulier sur des réseaux sociaux, selon l'article 9 du Code civil, sous peine de poursuites judiciaires.

Le droit à l'image est le droit de toute personne physique à disposer de son image, quelle que soit la nature du support de publication ou de diffusion de l'image.

Portfolio

